

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/081

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 8
votants : 9

Question n°7

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le dix-neuf novembre deux mille vingt quatre

Présents : M. CERQUEIRA ; D. CHAMBON ; R.DUFOUR ; F. GAILLARD ; R. GRENOUILLET ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A.RAVET

Excusés ayant donné pouvoir : F. TOMAS

Excusés sans pouvoir : N. BARNY ; F. CHALEIX ; P. GIBAUD

Absents : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; C. VIARD

Secrétaire : F. GAILLARD

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AVEC EFFET AU 01/10/2024

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024/065 portant modification du tableau des effectifs de la commune avec effet au 01 juillet 204 suite aux différents mouvements de personnels intervenus lors du premier semestre 2024.

Suite aux différents mouvements intervenus depuis cette période, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs de la commune avec effet au 01 octobre 2024.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les mouvements concernés :

- la diminution de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe, Titulaire, à temps complet de 35H/semaine à 32H/semaine, à compter du 1^{er} Janvier 2024 : Mr DELAHAYE Philippe sera à temps non complet.
- la suppression à la date du 1^{er} Octobre 2024 du poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, suite à la fin de période de stage et la titularisation au grade d'attaché territorial de Madame LHOMME Delphine.
- la diminution de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe, Titulaire, à temps non complet de 20H/semaine à 18H30/semaine, à compter du 1^{er} Octobre 2024 : Mme VIROULET Céline sera à temps non complet.

Sur cette proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le tableau des effectifs de la Commune *applicable à compter du 01/10/2024* comme suit :

	Au 01/07/2024		Au 01/10/2024		Date d'effet et Observations
	Situation antérieure		Situation nouvelle		
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	
SERVICE ADMINISTRATIF					
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	//	0	//	Suppression du poste le temps de la fin de la période de stage accomplie au 01/10/2024
Attaché Territorial	1	//	1	//	
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	2	//	2	//	

	Situation antérieure		Situation nouvelle		
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	
SERVICES TECHNIQUES ET ECOLES					
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	//	1 (20h00)	//	1 (18h30)	Réduction du temps de travail à compter du 01/10/2024
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1*	1 (34h00)	//	1 (34h00) 1 (32h00)*	*Réduction du temps de travail à compter du 01/01/2024
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	3	//	3	//	
Adjoint Technique Territorial	1 (vacant)	1 (28h00) (disponibilité) 1 (26h00) 1 (31h00) 1 (28h00) 1 (30h00)	1 (vacant)	1 (28h00) (disponibilité) 1 (26h00) 1 (31h00) * 1 (28h00) 1 (30h00)	
TOTAL		16 postes		15 postes	

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 28 Novembre 2024

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Affichée le : 02/12/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 02/12/2024
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20241128-2024008_2024081-DE
Reçu le 02/12/2024